

**NORMES MINIMALES
POUR LE "FORUM PRÉPARATOIRE" ET
LE "3ème CONGRÈS MONDIAL CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES
ENFANTS ET DES ADOLESCENTS"**

**Rio de Janeiro, Brésil
23 - 28 novembre 2008**

NORMES MINIMALES

Les Normes Minimales visant à consulter les enfants et les adolescents ont été réunies à l'occasion du "Forum Préparatoire" et du "3ème Congrès Mondial contre l'Exploitation Sexuelle des Enfants et des Adolescents" qui se tiendront du 23 au 28 novembre 2008.

Ces normes sont préparées en concertation avec la Commission de Participation des Enfants et des Adolescents sur la base de documents existants produits par ses membres et des Normes Minimales sur la Consultation des Enfants pour la région Asie Pacifique.

Quelles sont ces Normes Minimales?

Les Normes Minimales sont des déclarations décrivant les attentes minima sur la manière dont les adultes, les enfants et adolescents doivent se comporter durant ces événements. Ce sont des directives auxquelles doivent adhérer les adultes, les enfants et adolescents dans le cadre de la préparation des réunions et de la participation à celles-ci.

La participation est un droit fondamental pour tout enfant et tout adolescent. Ces normes ont pour but de favoriser une participation qui sera significative et enrichissante pour les enfants et adolescents.

A qui s'adressent-elles?

Ces Normes Minimales sont destinées aux adultes, aux enfants et aux adolescents.

Pour les Adultes: ces normes permettent aux agences de parrainage de faciliter la participation des enfants et des adolescents aux réunions. Elles concernent également les Parents/Tuteurs, les Adultes Accompagnants, les Traducteurs, les Animateurs, la Commission de Participation des Enfants et Adolescents, les Personnes Responsables de la Protection de l'Enfance, les Coordinateurs Logistiques, le Comité Central d'Organisation (CCO) et tout autre adulte participant à ces réunions.

Pour les Enfants et les Adolescents: tout enfant et adolescent participant aux réunions.

Les Normes Minimales ont été compilées afin de favoriser une participation importante et active des enfants et des adolescents en accord avec les principes de base suivants:

1. Une approche éthique: Transparence, Honnêteté et Responsabilité.

Toute personne impliquée dans la préparation et l'organisation de ces réunions respectent une éthique et des règles élémentaires de participation, faisant passer les intérêts des enfants au premier plan.

2. Un environnement respectant les enfants et les adolescents

Chacun travaille dans le but de créer un environnement sûr, accueillant, encourageant et impliquant tout le monde, afin de permettre une forte participation.

3. L'égalité des opportunités

Tous les enfants et adolescents ont la même opportunité de participer sans distinction d'âge, d'ethnicité, d'origine, d'aptitude, de classe sociale, de caste ou autres. La participation des enfants et des adolescents qui présentent un risque ou qui sont ont déjà été affectés sera également encouragée.

4. La participation au service de la sécurité et de la protection des enfants

Adultes, enfants et adolescents doivent appliquer les Normes Minimales, les directives correspondantes et les procédures qui créent un environnement stable et sûr pour la participation des enfants et des adolescents.

Durant le "Forum Préparatoire" et le "3ème Congrès Mondial contre l'Exploitation Sexuelle des Enfants et des Adolescents", il est recommandé à la Commission de Participation des Enfants et des Adolescents et aux Agences de Parrainage de s'engager à respecter les Normes Minimales avant, pendant et après les réunions.

Normes Minimales	
Avant les événements	1. Les objectifs de la participation des enfants et des adolescents doivent être clairement définis dans les informations de base et l'ordre du jour des réunions.
	2. Préparation d'un budget réaliste.
	3. Une Procédure de Protection de l'Enfant et une procédure de plainte doivent être élaborées pour permettre de communiquer dans la confidentialité tout problème qui pourrait surgir lors des réunions.
	4. Les enfants et les adolescents doivent être informés et accepter d'assister et de participer aux réunions.
	5. Tous les enfants et adolescents participants sont parrainés par une agence nationale ou internationale qui couvre les frais de voyage et d'hébergement, les indemnités journalières, les assurances voyage et santé, tant pour l'enfant et/ou l'adolescent que pour l'adulte accompagnant.
	6. Les Agences de Parrainage reçoivent le formulaire de consentement des Parents/Tuteurs permettant aux enfants et aux adolescents de voyager pour assister à cet événement.
	7. Tous les enfants et les adolescents sont accompagnés aux réunions par un adulte compétent, responsable de leur sécurité et de leur bien-être.
	8. Les animateurs ont l'habitude de travailler de manière efficace avec les enfants et les adolescents et ont une connaissance adéquate des sujets traités au cours des réunions.
	9. Le Formulaire de Voyage et le Dossier Médical doivent être remplis.
	10. Tous les enfants/adolescents ainsi que les adultes accompagnants doivent être munis des documents nécessaires au voyage (passeport, billet aller/retour confirmé, visas), avoir leurs vaccins à jour ainsi qu'une somme d'argent adéquate sur eux avant de voyager.
	11. Tous les enfants/adolescents et adultes accompagnants possèdent les informations sur leur hôtel dans la ville de destination ainsi que les indications pour y accéder. Ils connaissent aussi les informations sur le lieu du Congrès et comment et quand s'y rendre.
Durant les Événements	12. Tous les enfants et les adolescents conservent une copie de la Carte d'Information d'Urgence sur eux en permanence.
	13. Les Personnes Responsables de la Protection de l'Enfance sont présentes pendant les réunions et les enfants, adolescents et adultes

	accompagnants sont informés sur les Procédures de Protection de l'Enfance.
	14. Les réunions sont animées avec succès et les enfants et les adolescents bénéficient des mêmes opportunités de participation.
	15. Les enfants et adolescents sont informés par les média et donnent leur accord pour participer aux activités médiatiques.
Après les événements	16. Les agences de parrainage assument la responsabilité des activités de suivi qui se déroulent après les réunions.

PROTECTION CONTRE LES INFORMATIONS PRÉJUDICIALES: Directives pour les adultes (*Convention Internationale des droits de l'enfant Article 17e*)

Les enfants et adolescents ont le droit à la protection contre les informations qu'ils n'ont pas besoin de connaître et pour lesquelles ils n'ont pas la compréhension ou la maturité nécessaire pour les affronter. Ceci est valable spécialement dans le cas d'informations à caractère sexuel. Chaque adulte au Congrès Mondial a pour devoir de protéger les enfants contre les risques résultant de l'exposition à ces informations durant les présentations et les discussions, qu'elles soient orales, écrites ou visuelles ou transmises par tout autre moyen de communication.

Ceci signifie:

- Pas d'étude de cas ni de récit choquant ou déplacé.
- Pas d'image choquante.
- Pas de témoignage personnel et émotionnel d'abus et d'exploitation.
- Pas de reconstitution ou de mise en scène représentant un viol ou autre acte de nature sexuelle ou violente.
- Sensibilité envers les autres cultures.
- Pas de langage inapproprié ou insultant.

Chaque adulte doit être vigilant face à ces situations et est responsable de la protection de tout enfant et adolescent participant au 3e CM. Les animateurs plus particulièrement doivent être prêts à interrompre toute discussion ou présentation jugée inappropriée et doivent rappeler aux participants que:

- La protection de l'enfant est obligatoire.
- Les activités doivent rester dans un cadre purement professionnel.
- L'arrêt des séances peut s'avérer nécessaire.

Quiconque (enfant ou adulte) se sentant gêné ou ayant besoin d'une pause pendant une présentation ou une discussion peut sortir. Dans le bâtiment où se déroule la séance, une pièce calme permettant la réflexion sera mise à disposition, avec assistance psychologique en cas de besoin.